

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Laxatone ad us. vet., pâte pour chiens et chats

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1 g de pâte contient :

Substances actives :

214,15 mg de vaseline blanche

47,61 mg d'huile de soja

33,824 mg de paraffine liquide visqueuse

Excipients :

1192 mg de benzoate de sodium (E211)

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Pâte

Pâte translucide brune à administrer par voie orale dans un tube en plastique

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèce(s) cible(s)

Chats, chiens

4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Laxatif lubrifiant en cas de constipation chez les chiens et les chats.

4.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'occlusion intestinale.

4.4 Mises en garde particulière à chaque espèce cible

Aucune.

4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Laxatone contient environ 60 % de sucre sous forme de sirop de malt, de sirop de glucose et de mélasse. La préparation ne doit donc pas être utilisée chez les chats et les chiens diabétiques ou seulement après une évaluation appropriée des risques.

Précautions particulières à prendre pour la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Sans objet.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Réduction de l'absorption des vitamines liposolubles.

4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

4.9 Posologie et voie d'administration

Chiens et chats :

Administrer 5 à 10 g (15 à 30 cm de pâte) par voie orale tous les jours pendant 2 à 3 jours, puis 3 à 5 g (8 à 15 cm de pâte) 2 à 3 fois par semaine.

4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucune étude de surdosage n'est disponible pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles d'un surdosage doivent être traitées de manière symptomatique.

4.11 Temps d'attente

Sans objet.

5 PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

Classe pharmacothérapeutique : paraffine liquide, associations

Code ATCvet : QA06AA51

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

Laxatone contient de l'huile de paraffine qui n'est pas absorbée par les intestins, ce qui entraîne une augmentation du glissement et un ramollissement des matières fécales dans les intestins. Dans le même temps, il a un léger effet laxatif.

5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

Pas de données disponibles.

5.3 Propriétés environnementales

Pas de données disponibles.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Sirop de malt

Sirop de glucose

Mélasses

Pepton (Solugel 5000)

Eau purifiée

Benzoate de sodium (E211)

Arôme sirop d'érable (contient 2,5 % de vanilline)

6.2 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 36 mois

6.4 Précautions particulières de conservation

Conserver à température ambiante (entre 15 °C et 25 °C).

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

1 tube en PE de 70,9 g

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Provet AG

Gewerbestrasse 1

3421 Lyssach

Tél. : 034 448 11 11

Fax : 034 445 20 93

info@covetrus.ch

8 NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Swissmedic 49133 001 Tube 70,9 g

Catégorie de remise D : remise sur conseil spécialisé (sans ordonnance)

9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation : 23/02/1988

Date du dernier renouvellement : 26/10/2022

10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

21/12/2022

INTERDICTION DE VENTE, DE DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION

Sans objet.